



Electricité

2e trimestre 2024 (1er avril 2024 - 30 juin 2024)

Clients protégés

Prix social maximal

	hors TVA	TVA 6% comprise
TARIF SOCIAL MONOHOORAIRE		
Composante énergie (€cent/kWh)*	9,057	9,600
Composante distribution (€cent/kWh)	7,661	8,121
Composante transport (€cent/kWh)	0,436	0,462
Total (€cent/kWh)	17,154	18,183

	hors TVA	TVA 6% comprise
TARIF SOCIAL BIHOORAIRE		
Jour		
Composante énergie (€cent/kWh)	9,415	9,980
Composante distribution (€cent/kWh)	7,661	8,121
Composante transport (€cent/kWh)	0,436	0,462
Total (€cent/kWh)	17,512	18,563
Nuit		
Composante énergie (€cent/kWh)	8,783	9,310
Composante distribution (€cent/kWh)	7,661	8,121
Composante transport (€cent/kWh)	0,436	0,462
Total (€cent/kWh)	16,880	17,893

	hors TVA	TVA 6% comprise
TARIF SOCIAL EXCLUSIF DE NUIT		
Composante énergie (€cent/kWh)	8,783	9,310
Composante distribution (€cent/kWh)	6,744	7,149
Composante transport (€cent/kWh)	0,436	0,462
Total (€cent/kWh)	15,963	16,921

* Dans ce tableau, les tarifs sociaux sont exprimés en €cent/kWh, c'est-à-dire en centimes d'euros par kWh.

Pour les convertir en euros par kWh, il convient de les diviser par 100.

Pour les convertir en euros par MWh, il convient de les multiplier par 10.

Ces tarifs ne comprennent pas les éléments suivants : cotisation énergie, accise spéciale, redevance de raccordement (Wallonie) et cotisation fonds énergie (Flandre).

Les clients protégés sont exonérés de la cotisation énergie et de la cotisation fonds énergie (Flandre).

Les tarifs de réseaux de transport et de distribution sont inclus.

Les données par composante sont uniquement communiquées à titre d'information.

Il est recommandé de reprendre seulement le tarif total sur la facture du client.